

PRESENTATION DE LA DIRECTION DE L'EQUIPEMENT DE SAINT-PIERRE-ET- MIQUELON

La direction de l'Équipement de Saint-Pierre-et-Miquelon (DE 975) est un service déconcentré de l'Etat placé sous l'autorité du Préfet.

Elle a en charge les routes nationales, les ports d'intérêt national (Saint-Pierre et Miquelon) dont elle assure la police et la signalisation maritime (le Directeur de l'Équipement est Directeur des ports), les aides de l'État en matière de logement et conduit les opérations immobilières des principales administrations. Elle participe également à la définition des politiques locales dans les domaines du logement, de l'urbanisme, de l'environnement. La DE mène des missions de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération ou d'assistance à maître d'ouvrage pour certains projets d'infrastructures de l'archipel. Elle assure enfin un rôle régalien dans ses domaines d'intervention.

La DE est mise à la disposition de la Collectivité Territoriale en tant que de besoin en vertu de la loi organique de 2007. Elle gère le patrimoine de la Collectivité Territoriale, effectue des missions d'ingénierie technique et lui apporte son aide dans l'exercice de ses compétences.

Elle apporte également une aide technique à la commune de Miquelon dans le cadre d'une convention ATESAT.

Le contexte singulier de l'archipel conduit la direction de l'Équipement à exercer des missions spécifiques :

- le contrôle des installations classées pour le compte de l'État (absence de directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE),
- le service des mines (contrôle des véhicules importés sur l'île pour le compte du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi) et le contrôle technique périodique des véhicules,
- l'inspection du permis de conduire pour le compte de l'Etat,
- la gestion directe de l'aéroport de Miquelon pour le compte de la Collectivité Territoriale,
- la gestion du dépôt d'explosifs pour le compte de la Collectivité Territoriale,
- la gestion du bureau de la main-d'œuvre portuaire (présidé par le Directeur de l'Équipement),
- la gestion en régie des deux ports, à ce jour cas unique en France (absence de concession),
- le contrôle des ouvrages sous-marins (cellule «plongée»),
- la représentation de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) depuis décembre 2008,

La DE 975 est organisée en 4 groupes distincts : Le Secrétariat Général (SG), le Groupe Infrastructures (INFRA), le Groupe Aménagement (GAM), le Groupe Équipement des Collectivités (GEC). Un chargé de mission développement durable, un chargé de mission management/sûreté portuaire et un commandant de port sont également rattachés à la direction.

La DE est implantée sur onze sites, bureaux et ateliers (8 à Saint-Pierre et 3 à Miquelon)

Au 31 décembre 2009, la direction de l'Équipement comptait **161 agents** se répartissant comme suit :

Répartition des effectifs par sexe et macrograde

	A		B			C			Total
	Adm	Tech	Adm	Expl	Tech	Adm	Expl	Tech	
Hommes	1	4	5	11	9	2	93	4	129
Femmes		1	9	1		17	4		32
Totaux	1	5	14	12	9	19	97	4	161
	6		35			120			

Concernant le répartition des effectifs par sexe, **20 %** des agents sont des **femmes**, **80 %** des agents sont des **hommes**.

Au niveau de la répartition par macrograde, **75 % des agents** appartiennent au **macrograde C**.

Les moyens financiers

En 2009, les moyens financiers ont atteint **23,8 millions d'euros** qui se répartissent comme suit :

<i>en €</i>	ETAT	CT	Tiers*	TOTAL
Investissements	4 007 857	6 759 495	0	10 767 352
Entretien et exploitation	570 127	729 931	69 871	1 369 929
Subventions (Protection littoral)	400 000	0	0	400 000
Subventions (logements)	568 487	313 802	0	882 289
Dépenses de personnel	9 184 896	126 843	0	9 311 739
Fonctionnement	878 932	247 350	0	1 126 282
TOTAL	15 610 299	8 177 421	69 871	23 857 591

Source SG/Comptabilité centrale

nota : le tableau récapitulatif ci-dessus ne concerne que les mandatements réalisés en 2009 par la comptabilité centrale de la direction de l'Équipement.

* Tiers = contrôle technique, location de la cale de halage, location local explosifs, laboratoire

Les activités suivies en 2009

En 2009, les activités suivies ont représenté environ **17 millions d'euros** qui se répartissent comme suit :

Domaines	ETAT <i>en €</i>	CT <i>en €</i>	TOTAL <i>en €</i>
Habitat et logement	664 472	244 501	908 973
Constructions publiques	7 847 000	441 860	8 288 860
Eau et assainissement	2 000	90135	92 135
Electrification	0	1 489 245	1 489 245
Infrastructures routières	1 684 665	1 820 330	3 504 995
Infrastructures portuaires	978 198	834 812	1 813 010
Infrastructures aéroportuaires	0	739 526	739 526
Protection du littoral	0	513 590	513 590
Traitement des déchets	0	40 000	40 000
TOTAL <i>en €</i>	11 176 335	6 213 999	17 390 334

Source INFRA/GEC/GAM

1. L'urbanisme et l'aménagement

La direction de l'Équipement est mise à disposition de la Collectivité Territoriale, compétente en matière d'urbanisme, conformément à la loi organique n° 2007.223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. A ce titre, elle réalise pour son compte les études de planification (schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, plan de secteurs).

Le transfert de la compétence en matière d'application du droit des sols, de la Collectivité vers les communes est intervenu par arrêtés à compter du 1er octobre 2009.

Désormais la commune de Saint-Pierre instruit les demandes d'autorisation de construire pour son propre compte. La direction de l'Équipement quant à elle instruit les demandes relatives au territoire de la commune de Miquelon-Langlade pour le compte de cette dernière ainsi que les demandes d'autorisation de construire formulées par le Conseil Territorial et l'Etat.

Dans le cadre de l'urbanisme réglementaire, 2 commissions d'urbanisme se sont réunies pour traiter 13 dossiers au cours de l'année 2009. Dans le cadre de l'application du droit des sols, 73 dossiers ont été instruits, dont 1 refusé, du 1er janvier au 30 septembre 2009 (date du transfert de compétence).

2. L'habitat et le logement

De par la loi statut, confirmée par la loi organique de 2007, la Collectivité Territoriale est compétente en matière de logement. Elle intervient dans ce domaine sur fonds propres et avec des aides de l'Etat provenant du budget opérationnel de programme – BOP 123 (conditions de vie outre-mer), action 1 (logement social : construction de logements locatifs sociaux). Les aides de l'ANAH ne sont pas accessibles sur l'archipel. Il n'existe pas de bailleurs sociaux type HLM et les opérations de logements sociaux sont réalisées directement sous maîtrise d'ouvrage collectivité ou commune. A noter également que si des aides à la pierre existent, l'archipel ne dispose d'aucune aides à la personne de type APL.

en €	ETAT	CT	TOTAL
Aide à l'habitat	568 487	244 501	812 988
Logement social	95 985	0	95 985
TOTAL	664 472	244 501	908 973

Source GAM

Les subventions portent notamment sur les aides à l'habitat des personnes âgées, les revêtements de façades en matériaux traditionnels, la réhabilitation de logements anciens, l'amélioration de l'habitat des personnes à faibles ressources, les primes à la construction, le logement social et la viabilisation de lotissements.

3. Les constructions publiques

En 2009, le montant des opérations de constructions publiques s'est élevé à plus de **8,2 millions €** qui se répartissent comme suit :

État	7 847 000
Collectivité Territoriale	441 860
TOTAL	8 288 860

en €

Source GAM

Par ailleurs, des opérations ont été suivies par le GAM en 2009 tant en maîtrise d'œuvre qu'en conduite d'opération.

4. L'eau et l'assainissement

En 2009, les investissements en matière d'eau et assainissement ont atteint **92135 euros** qui se répartissent comme suit :

<i>en €</i>	Entretien	Investissement	TOTAL
Collectivité Territoriale	45 095	45 040	90 135
Etat	2 000	0	2000
TOTAL	47 095	45 040	92 135

Source INFRA

La direction de l'Équipement a repris en août 2008 le suivi (jusqu'alors assuré par la SODEPAR) du marché d'entretien et de maintenance des stations de refoulement et de la station de pré traitement pour le compte de la Collectivité Territoriale de Saint Pierre et Miquelon.

En 2009, le plan de relance de l'économie a octroyé 700 000 € d'investissement décomposé en 3 opérations (la remise en état des stations de refoulement, l'acquisition d'un camion hydrocureur, l'émissaire en mer). Ces opérations seront finalisées en 2010.

5. Les travaux d'électrification

Les travaux d'électrification sont subventionnés par le Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) à hauteur de 78 % du montant des travaux qui s'est élevé à **1 489 245 €**.

6. Les infrastructures routières

Le réseau routier compte **14,3 km de routes nationales** (10,5 km à Saint-Pierre et 3,8 km à Miquelon).

Celui de la **Collectivité Territoriale compte 103,17 km** (40,2 km à Saint-pierre et 62,97 à Miquelon, *parmi lesquelles 37,58 km sont revêtus et 25,40 km non revêtus*).

<i>en €</i>	Entretien	Investissement	TOTAL
État	277 775	1 406 890	1 684 665
Collectivité Territoriale	625 364	1 194 966	1 820 330
TOTAL	903 139	2 601 856	3 504 995

Source INFRA

Entretien infrastructures routières

<i>en €</i>	Etat	Collectivité Territoriale	TOTAL
Entretien des chaussées	88 951	137 051	226 002
Entretien et aménagement des bâtiments	10 500	64 175	74 675
Viabilité hivernale	47 380	106 539	153 919
Activité d'entretien Parc	125 944	259 916	385 860
Laboratoire	5 000	3 000	8 000
Inspection d'ouvrage d'art	0	6 520	6 520
Entretien Éclairage Public	0	48 163	48 163
TOTAL	277 775	625 364	903 139

Source INFRA

En 2009, les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant des infrastructures routières tant pour l'État que pour la Collectivité Territoriale concernent principalement le déneigement, les moyens logistiques pour le fonctionnement du parc de l'Équipement, les travaux généraux de voirie, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public, l'entretien et l'aménagement des bâtiments des subdivisions de Saint-Pierre, de Miquelon, du Parc. Il est à noter que l'Etat participe au fonctionnement de la cellule espaces verts par la mise à disposition de 2 agents.

Investissement infrastructures routières

en €	ETAT	Collectivité Territoriale	TOTAL
Travaux routiers	1 260 000	742 240	2 002 240
Équipement parc et espaces verts	146 890	452 726	599 616
TOTAL	1 406 890	1 194 966	2 601 856

Source INFRA

7. Les infrastructures portuaires

en €	Entretien	Investissement	TOTAL
Etat	168 152	810 046	978 198
Collectivité territoriale	62 668	772 144	834 812
TOTAL	230 820	1 582 190	1 813 010

Source GEC/INFRA

Les deux ports d'intérêt national de Saint-Pierre et de Miquelon sont gérés par le service maritime de la direction de l'Équipement et par la Capitainerie. Ils comprennent une zone commerciale de pêche permettant de recevoir de grosses unités (cargos, paquebots, chalutiers...) et une zone de plaisance. La Collectivité Territoriale intervient sur les installations liées à la plaisance qui font l'objet d'autorisations d'occupation temporaire (AOT).

8. Les infrastructures aéroportuaires

en €	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Collectivité Territoriale	64 034	675 492	739 526

Source INFRA/GEC

L'aérodrome de Miquelon appartient à la Collectivité Territoriale qui en assure également l'exploitation sous le contrôle du service de l'Aviation civile de Saint-Pierre et Miquelon. La direction de l'Équipement effectue la maîtrise d'œuvre et l'entretien des infrastructures et des bâtiments ainsi que les tâches d'exploitation de l'aérodrome (navigation aérienne, viabilité de la piste), grâce à des agents de la subdivision de Miquelon.

En 2009, 13 859 passagers ont fréquenté l'aérodrome de Miquelon et 20 évacuations sanitaires ont été réalisées (source Subdivision de Miquelon).

9. La protection du littoral

En raison de conditions météorologiques souvent défavorables, le littoral subit d'importantes dégradations qui nécessitent chaque année des travaux de protection.

en €	Entretien	Investissement	TOTAL
Collectivité Territoriale	0	513 590	513 590

Source INFRA

9. Le traitement des déchets

A Saint-Pierre, la Collectivité Territoriale finance la réalisation d'une plateforme de compostage. En 2009, le bâtiment de traitement des déchets a nécessité **40 000 €**. Des études sont en cours pour de nouveaux travaux prévus en 2010.

11. Les autres activités

La direction de l'Équipement exerce aussi un certain nombre d'autres activités, sans doute moins courantes par rapport aux missions traditionnelles d'une DDE mais toutes aussi importantes pour la vie socio-économique de l'Archipel :

- Les essais du laboratoire de l'Équipement : 45 essais sur granulats ; 125 analyses d'enrobés : 85 éprouvettes béton ; 100 essais sur scléromètre ; 39 contrôles de remblayage au compactomètre ; 15 essais de résistance de sol au pénétromètre ; 30 essais de portance de sols (essai Westerguard) et 30 heures de comptages routiers.
- La gestion des 314 postes à quai pour le compte de la Collectivité Territoriale,
- L'organisation des épreuves du permis de conduire (moto - VL – PL) : 409 candidats se sont présentés avec un taux de réussite de 17 % à l'épreuve théorique générale du code de la route. 80 candidats se sont présentés à l'épreuve pratique.
- La réception des véhicules isolés et le contrôle technique : 312 procès-verbaux de réception de véhicules à titre isolé ont été dressés en 2009 et 193 visites techniques de véhicules de plus de 10 ans changeant de propriétaire, taxis, véhicules de transport en commun et ambulances ont été réalisées.

Les principaux axes d'activité pour 2010

La direction de l'Équipement de Saint-Pierre et Miquelon poursuivra en 2010 ses missions traditionnelles pour le compte de l'Etat et dans le cadre de la mise à disposition du conseil territorial. Les efforts menés en 2009 pour améliorer les délais de lancement des opérations devront être poursuivis et consolidés.

Trois objectifs feront l'objet d'une attention particulière.

- La poursuite de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et aussi du Grenelle de la Mer :
La DE mettra en œuvre un plan d'action interne et s'intégrera dans le dispositif général de mobilisation des services de l'État. Concernant le Grenelle de la Mer, les orientations retenues portent sur les changements climatiques et le suivi de l'érosion littorale.
- La finalisation d'une réflexion sur le domaine portuaire :
Le Port de Saint-Pierre est une infrastructure majeure et incontournable. Un projet ambitieux finalisé au premier trimestre 2010 permettra d'engager une réflexion approfondie avec l'ensemble des acteurs et des partenaires.
- La réorganisation des services de l'Etat :
La réussite de la mise en œuvre du nouveau dispositif comptable CHORUS, constitue un enjeu majeur. La DE devra y contribuer tant par l'investissement de ses agents affectés à la plateforme que par une adaptation efficace des services pour un fonctionnement optimisé.
La formalisation de l'appui technique de la DE par la DREAL de Basse Normandie, aboutissement d'un chantier entamé fin 2008, doit être l'occasion de développer notre capacité d'expertise en s'appuyant sur une nouvelle ressource connue et facilement accessible.
La RGPP dont la mise en œuvre a été différée pour l'outre-mer sera le moment venu au cœur de nos préoccupations. La connaissance fine de nos missions, de notre organisation et des moyens que l'on y consacre est indispensable pour pouvoir aborder cette réforme dans les meilleures conditions possibles.